

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 16 février à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. REPIQUET Dominique, maire, M. DIOCHON Eric, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BOSSAN Françoise, M. TRUCHON Pierre, adjoints, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme MERONI Isabelle, Mme JOURDAN Dominique, Mme ONOFRE Lia, M. FERNANDES Michel à partir de la question n°8, M. SAVART Gauthier, Mme CHARPIGNY Rachel, Mme FERRAND Laurence, M. ROZIER Raphaël, Mme DE BLOCK Céline, M. PERRET Nicolas, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme VALETTE-RACH Lydie qui a donné pouvoir à M. TRUCHON Pierre, M. BARBOSA Henrique qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël, M. Frédéric CHAFFAUD qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier, M. Benoit MERLO qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas.

Étaient absents : Mme VILLEGAS Catherine, M. FERNANDES Michel jusqu'à la question n°8.

Monsieur Gauthier SAVART est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 janvier 2017,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. *BOURG HABITAT – Convention de partenariat - Opération « le hameau du Colombier » – Avenant n°1 et garantie d'emprunt, - REPORTEE,*
4. Engagement et paiement – Dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2017 – Rectification,
5. Mise à l'enquête publique – Cession de chemins,
6. Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux – Commissions – Désignation des membres,
7. Syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT – Désignation d'un titulaire et d'un suppléant,
8. Commission Locale d'évaluation des charges territoriales – Désignation d'un suppléant,
9. Commission intercommunale des impôts directs – Désignation d'un titulaire et d'un suppléant,
10. Compte rendu des commissions,
11. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12/01/17 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CR de la séance du 12/01/17.

2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, concernant :

15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
19/01/2017 Non préemption	G n° 263	Teppes de Biche	Non Bâti	6 930 m ²
	G n° 264	61 Impasse des Teppes de Biche	Bâti	1 847 m ²
	G n° 265	Teppes de Biche	Non Bâti	1379 m ²
	G n° 266	Teppes de Biche	Non Bâti	1485 m ²
21/01/2017 Non préemption	F n° 2399	15 Lotissement Le clos des Charmilles 180 route de Sulignat	Non Bâti	566 m ²
07/02/2017 Non préemption	A n° 1767	38 Route des Sablons	Bâti	277 m ²
	A n° 1758	38 Route des Sablons	Bâti	304 m ²
	A n° 1768	38 Route des Sablons	Non Bâti	231 m ²
	A n° 1764	38 Route des Sablons	Non Bâti	78 m ²

09/02/2017 Non préemption	F n° 2481 F n° 2479	127 Route du Bourg 127 Route du Bourg	Non Bâti Bâti	85 m ² 408 m ²
------------------------------	------------------------	--	------------------	---

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

3 – BOURG HABITAT – CONVENTION DE PARTENARIAT - OPERATION «LE HAMEAU DU COLOMBIER» – AVENANT N°1 ET GARANTIE D'EMPRUNT

REPORTEE

4 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT – DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP 2017 - MODIFICATION

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1612-1,
Vu le Budget Primitif principal 2016 de la Commune de Bâgé-la-Ville adopté lors de la séance du 07 avril 2016,
Vu le Budget Primitif 2016, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 312 104,08 euros,
Vu les décisions modificatives prises au cours de l'année 2016, modifiant le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - à 283 207,08 euros,
Vu les restes à réaliser d'un montant de 176 890,16 €,
Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2017,
Vu la délibération du 12 janvier 2017,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°002/2017 du 12/01/2017,
- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif, soit un montant maximum de : 106 316,92€ / 4 = 26 579,23 euros. A ce jour, voici les dépenses d'investissement autorisées :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
21538 – Autres réseaux	3 719 €
2158 – Opération 111	339 €
2152 – Opération 112	798 €
2158 – Opération 112	366 €
2088 – Autres immobilisations incorporelles	886 €
Totaux section d'investissement	6 108 €

- s'engage à inscrire au Budget les recettes correspondantes.

5 – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE – CESSION DE CHEMINS

Le chemin rural dit « desserte des Butillons » situé à BAGE LA VILLE n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. Ce chemin a pour origine la voie communale n°104 « Brondièrre » et pour extrémité la voie communale n°62 « des Butillons », sur une longueur d'environ 94 mètres. Sa superficie est d'environ 501 mètres carrés. Le chemin est situé dans une zone classée Naturelle dans le PLU de la commune et il n'est pas inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Egalement, il existe un chemin dit « desserte des Bordas » situé à BAGE LA VILLE qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. Il a pour origine la voie communale n°24 « Des Bordas » et pour extrémité la parcelle cadastrée section B 1135, sur une longueur d'environ 77 mètres. Sa superficie est d'environ 547 mètres carrés. Le chemin est situé dans une zone classée Agricole dans le PLU de la commune et il n'est pas inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ce chemin ne dessert plus aucune parcelle. Il est d'ailleurs actuellement exploité pour de la culture.

La commune n'envisage pas à court, moyen ou long terme de projets structurants sur les parcelles bordant le chemin rural dit « desserte des Butillons » et sur les parcelles bordant le chemin de desserte dit « desserte des Bordas ». Depuis de nombreuses années, ces chemins en pleine terre n'ont pas fait l'objet d'aménagement particulier de la part de la commune pour des missions de service public, ou pour l'usage direct du public. Ils ne sont plus utilisés comme voie de passage ou

de desserte. Il n'y a plus d'actes réitérés de surveillance ou de voirie de la commune. Ils ont cessé depuis longtemps d'être affectés à l'usage du public.

L'aliénation de ces chemins, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu le Code de la voirie routière,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- constate la désaffectation du chemin rural dit « desserte des Butillons » et du chemin de desserte dit « desserte des Bordas » comme précisé ci-dessus,
- décide de lancer la procédure de cession pour ces deux chemins,
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « desserte des Butillons » et le chemin de desserte dit « desserte des Bordas », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- autorise M. le Maire à prescrire l'enquête publique, à nommer le Commissaire enquêteur, à fixer la période d'enquête et signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BAGE ET DE PONT-DE-VAUX – COMMISSIONS – DESIGNATION DES MEMBRES

La nouvelle communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux s'est réunie le lundi 30 janvier 2017, notamment pour créer 13 commissions. Chaque commune dispose d'un siège en commission et peut désigner un élu qui n'a pas la qualité de délégué communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNNE les représentants ci-dessous pour siéger au sein des commissions de la communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux :

COMMISSION	REPRESENTANT DE LA COMMUNE
ECONOMIE	Eric DIOCHON
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Dominique REPIQUET
FINANCES	Pierre TRUCHON
ASSAINISSEMENT	Raphaël ROZIER
SOLIDARITE	Marie-Dominique BUIRET
BATIMENTS	Eric DIOCHON
ENVIRONNEMENT	Jean-Jacques BESSON
GEMAPI HYDRAULIQUE AGRICULTURE	Jean-Jacques BESSON
PETITE ENFANCE JEUNESSE	Lydie VALETTE-RACH
SPORTS	Jean-Jacques BESSON
TOURISME PATRIMOINE CULTURE	Françoise BOSSAN
AFFAIRES GENERALES	Françoise BOSSAN
COMMUNICATION	Gauthier SAVART

7 – SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DE L'ELABORATION, L'APPROBATION, LE SUIVI ET LA REVISION DU SCOT – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Par délibération n°71/2016 du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la création et l'adhésion d'un syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

Il convient de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT,

Vu la délibération n°71/2016 du 17 novembre 2016,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne pour siéger au sein du syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT :
 - M. Dominique REPIQUET, titulaire,
 - M. Eric DIOCHON, suppléant.

8 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES – DESIGNATION D'UN SUPPLEANT

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création, entre le nouvel établissement Public issu de la fusion et ses communes membres, d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. (Article 59 – XII). Cette commission locale d'évaluation des charges territoriales est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes.

Suite à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT, il convient également de nommer un suppléant au sein de cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

Vu l'article 59 XII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération du 15 décembre 2016,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne M. Dominique REPIQUET, suppléant du représentant de la commune, Pierre TRUCHON, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

9 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Monsieur le Maire précise qu'une commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

A la suite de la fusion des CC du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux au 1^{er} janvier 2017, il convient de procéder au renouvellement de cette commission.

Cette commission comprend, outre le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants désignés par la DDFIP de l'Ain sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres. Il convient de désigner une personne titulaire et une personne suppléante.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 A du code général des impôts,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose M. Dominique REPIQUET (titulaire) et M. Pierre TRUCHON (suppléant) pour siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs.

10 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ Urbanisme-Bâtiments

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée qu'un début d'incendie s'est produit à l'étage de l'école Painlevé. Le sol et les cloisons sont en partie abîmés. Le 18 janvier la commission Bâtiments s'est réunie. Elle a choisi les prestataires : pour le remplacement de la chaudière de la mairie la société SERVIGNAT, pour la réfection des sanitaires PMR de la salle des fêtes les sociétés SERVIGNAT (plomberie) et GUICHARDAN (peinture), pour les rampes la société BGM et Broyer métallerie.

Cette année sera reportée la création du bureau de la directrice et le câblage des classes. Concernant les propositions pour 2017, des devis seront demandés pour la création d'un bureau dans la réserve de la médiathèque, pour le changement des portes de la salle d'évolution et de la salle des mariages, pour la pose de peinture claire sur le plafond des escaliers montant au centre Bag'évasion.

➤ **Communication**

M. Éric DIOCHON informe l'Assemblée que les idées d'articles pour le prochain bulletin sont les bienvenues.

➤ **Voirie - fleurissement**

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que la remise des prix pour le concours graines de l'Ain pour lequel l'association Bag'évasion avait participé se tiendra le samedi 18 mars prochain aux Echets.

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que seront réalisés les travaux non effectués en 2016 tels que la signalisation au sol pour un coût de 1 208,40 €, la numérisation du cimetière, le déclassement de voirie (desserte des Butillons et desserte des Bordas) qui va être lancé, la réfection des routes des Gerbets, de Saint-Didier d'Aussiat, et de Champvent (21 607, 68 € TTC) et celle de la route de la Terrasse (65 460 €). Le montant des restes à réaliser s'élève à 82 702,49 €. Le solde devra être imputé sur le budget 2017.

Concernant le nouveau budget 2017, il sera proposé :

- enrobé à froid, cailloux, PATA, tuyaux, fleurissement, élagage aux lamiers, mise en herbe, à titre expérimental, d'un carré du cimetière, élagage, abattage du chêne Charlemagne, arrachage et remplacement du tilleul de la Médiathèque.

- Aménagement sécurité route de la Gare, aménagement sécurité nouveau gymnase (piste piétonne et cyclable en bordure de la RD 27 et piste piétonne et/ou cyclable pour assurer la liaison depuis la rue du Petit Montépin jusqu'au nouveau gymnase), agrandissement du columbarium, renforcement route de Montépin suite à effondrement, acquisition matériel plan de désherbage, achat tractopelle, acquisition terrain en bordure de la route du Corridor du lotissement « Le Tournesol », acquisition terrain MAUGUIN, réfection de routes diverses et travaux divers.

Il est également souhaité de la signalisation au sol : sens unique devant la Médiathèque, « dents de requin » et passages piétons.

Par ailleurs, Madame BOSSAN Françoise informe l'Assemblée qu'un rendez-vous a eu lieu avec la commune de DOMMARTIN pour définir le profil des agents à recruter pour le service technique. Pour Bâgé-la-Ville, l'agent devra être formé en horticulture et polyvalent. Pour DOMMARTIN, l'employé devra être compétent en conduite d'engins et polyvalent.

➤ **Médiathèque**

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que le mercredi 1^{er} février, la médiathèque a reçu deux membres de la Direction de la Lecture Publique (DLP), Carole BOUILLOUX, référente de la DLP à Pont-de-Vaux et Sylvie FOURNIOUX, adjointe au directeur, en présence de M. le maire et de la directrice générale des services, Audrey GALLON. Cette réunion avait pour but de présenter la structure de la DLP et les services qu'elle propose.

Samedi 11 février, s'est tenu le 1^{er} atelier créatif de l'année sur le thème du Carnaval. Petits et grands ont passé un agréable moment.

Samedi 25 mars de 10h à 18h, se tiendra le salon du livre et de la BD. Dix auteurs ont déjà confirmé leur venue. L'invitée d'honneur sera Claudie GALLAY. Cette journée sera également ponctuée d'ateliers manga et bd à destination des enfants et des adultes ainsi que des rencontres d'auteurs.

➤ **Environnement - Hydraulique**

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée qu'une réunion de lancement pour l'enfouissement des réseaux route des Butillons se tiendra le 26 février 2017.

Les déclarations annuelles d'assainissement 2016 ont été saisies pour l'Agence de l'Eau et pour la Préfecture de l'Ain. Concernant la modernisation des coffrets, une délibération et un arrêté devront être pris sur le principe de coupure de l'éclairage public à partir d'une heure à déterminer. Enfin, au sujet du projet éolien, il est souhaité qu'une réunion se tienne entre les quatre conseils municipaux des communes concernées par le projet.

11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Concernant la construction du deuxième gymnase, les enveloppes ont été ouvertes le 09 février dernier.

Réunion	Date	Heure
BUREAU MUNICIPAL ET COMMISSION DES FINANCES	09/03	20h00
CONSEIL MUNICIPAL	16/03	20h30
COMMISSION DES FINANCES	23/03	20h30
COMMISSION DES FINANCES	30/03	20h30
BUREAU MUNICIPAL	06/04	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	13/04	20h30

La séance est levée à 22h45.